

## Conseil municipal de la commune de Nanton

### Compte rendu de la séance du 5 février 2019

L'an deux mil dix neuf et le cinq du mois de Février, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à 19h15 sous la présidence de Mme Dauby, Maire.

Date de convocation le 22 Janvier 2019.

Secrétaire de séance : M Girard Arnaud.

Etaient présents: DAUBY Véronique, BENAS Nathalie, COLAS Didier, DEPOIL Pascale, DUCROT VERDUN Jean Pierre, GARROT Cédric, GIRARD Arnaud, HAAS Didier, LACHAUX Fabien, MARCHANDIAU Perrine, PROTAT Estelle

Etaient absents: BIARD Romain, BOYEAUD Anthony, CHEVALIER Aurélia.

Le compte rendu du précédent conseil municipal tenu le 7 Décembre 2018 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Madame le Maire demande à modifier l'ordre du jour. Le conseil accepte à l'unanimité.

I) Avenant à la convention d'assistance technique avec le Département pour l'assainissement collectif

La convention avec le Département pour l'assainissement collectif se terminait fin 2018. Madame le Maire propose de délibérer pour accepter un avenant pour 2019 et 2020. Le conseil accepte à l'unanimité.

II) Les derniers ajustements concernant les aménagements

La réunion publique et différentes réunions par hameau ont eu lieu depuis le 18 janvier dernier. Madame le Maire fait un compte-rendu des différents points évoqués lors de ces rencontres. Madame le Maire propose de modifier le projet initial afin de tenir compte des principales remarques des habitants et pour que le chiffrage corresponde au budget. Le conseil décide à l'unanimité d'abandonner les parties suivantes :

- Aménagement du monument aux morts dont le montant était de 16 800 €HT
- Liaison à la sortie de Vincelles côté Laives dont le montant était de 61 800 € HT.

Il décide également de modifier le projet à l'entrée de Sully côté Tallant et ainsi de réduire de 5 000 € son montant.

À la demande de nombreux habitants de Sully, le Conseil décide d'ajouter au projet un dos d'âne qui sera situé à l'entrée de Sully côté Tallant afin de sécuriser cette partie du village.

Les chiffres après corrections sont les suivants :

| Séquence | Projet                  | Montant HT | Montant TTC |
|----------|-------------------------|------------|-------------|
| 1        | Liaison Sully           | 58 600 €   | 70 320 €    |
| 2        | Liaison cimetière       | 33 100 €   | 39 720 €    |
| 3        | Bourg                   | 49 400 €   | 59 280 €    |
| 4        | Liaison Chalot          | 34 000 €   | 40 800 €    |
| 5        | Chalot                  | 26 700 €   | 32 040 €    |
| 6        | Vincelles               | 66 200 €   | 79 440 €    |
| 7        | Entrée Sully+ dos d'âne | 19 800 €   | 23 760 €    |
|          | Coût total des travaux  | 287 800 €  | 345 360 €   |

Madame le Maire présente le nouveau bilan financier du projet :

| Dépenses                            |              | Recettes                    |           |
|-------------------------------------|--------------|-----------------------------|-----------|
| Travaux (taux de tolérance compris) | 321 674€     | Département 2018 (attribué) | 8 850 €   |
| Maîtrise d'oeuvre                   | 17 268 €     | DETR (attribué)             | 71 911 €  |
| Etude et diagnostic                 | 7 250 €      | Région (en attente)         | 82 500 €  |
| Divers imprévus                     | 1 705 €      | Amende de police (attribué) | 7 172 €   |
|                                     |              | Total subventions           | 170 433 € |
|                                     |              | FCTVA (16,404%)             | 68 482 €  |
| Total HT                            | 347 896 €    | Reste à charge HT           | 177 464 € |
| Total TTC                           | 417 475,20 € | Reste à charge TTC          | 178 561 € |

### III) Questions diverses :

1. Numérotation : Madame le maire fait un point sur l'avancement de ce dossier. La distribution est quasiment terminée. Quelques remarques ont été formulées en mairie. Afin de clore ce projet il est décidé de réunir une dernière fois la commission.
2. Végétalisation du cimetière : Madame le Maire expose comment le cimetière sera modifié pour s'adapter au plan zéro phyto. L'ensemble des allées sera engazonné sur le sol existant pour un devis de 9 823 € TTC, sachant que la commune recevra une subvention de 7 130 € par la Région.
3. Les travaux de la Poste : Madame le Maire informe le Conseil de la réponse négative de la poste concernant la proposition de déménager le bureau de poste à la place du logement situé sous la mairie. Le problème d'accessibilité reste en l'état ainsi que le problème d'amiante contenu dans la porte.
4. Les premiers éléments du budget : Madame le Maire rapporte le travail de la commission qui s'est tenue le 2 Février. Elle a examiné les comptes administratifs du commerce, des panneaux et de l'assainissement. Chacun de ces budgets est en excédent, la commission a fait différentes propositions :
  - Pour le commerce, la création de toilettes pour Personne à Mobilité Réduite. L'immeuble étant à vendre, une réflexion est à mener pour savoir si la commune doit se porter acquéreur de ce bien.
  - Pour les panneaux, l'excédent étant toujours confortable, la commission propose de basculer comme l'année dernière 5 000 € sur le budget principal.
  - Pour l'assainissement, la compétence risquant de basculer vers la Communauté de Communes et Servelles restant toujours un point noir de notre assainissement, il a été évoqué de donner une subvention communale aux habitants qui réaliseraient les travaux de mise en conformité dans l'année.
5. Compteur linky: Madame le Maire informe le conseil municipal de la proposition d'EDF de se déplacer lors d'un conseil municipal pour répondre aux questions des conseillers.
6. La lettre du président : Madame le Maire propose aux conseillers de prendre connaissance de la lettre du président Macron.

Fin de la séance à 21 h 30

